

ARRONDISSEMENT d'ALBI	REPUBLIQUE FRANÇAISE	COMMUNE
CANTON De CARMAUX 2 -VALLEE DU CEROU	Département du TARN	SAINT BENOIT DE CARMAUX

Nombre de Conseillers	
Effectif légal	19
En exercice	19

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 JUIN 2020

Date de convocation 11 juin 2020
--

L'an deux mille vingt, le jeudi 18 juin 2020 à 20 heures, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni à huis clos le conseil municipal de la commune de SAINT BENOIT DE CARMAUX.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

SAN ANDRES Thierry	BONFANTI Djamila	CINTAS Jean-Marc
GUIRAUD Marie-Pierre	THOMAS David	VERGNES Philippe
WURTZ Jean-Claude	LECHARBAU Liliane	ROQUES Daniel
LHORTE Philippe	LATIL Claire	Sylvie PRAT
GAILLARD Carole	COUTOULY Bertrand	ALAUX Cédric
SIMON Olivier	WOLFGANG Maud	

Absents

PRADELLES Sandrine	<input checked="" type="checkbox"/> Excusé(e)	A donné pouvoir à	Thierry SAN ANDRES
UN Natacha,	<input checked="" type="checkbox"/> Excusé(e)	A donné pouvoir à	Maud WOLFGANG

A été désignée comme secrétaire de séance : Djamila BONFANTI.

Préambule :

Le Maire a demandé que la séance se déroule à **huis clos** au vu des circonstances exceptionnelles liées au Coronavirus. Il a précisé que toutes les décisions prises lors de cette séance, ainsi que le procès-verbal seraient communiqués à la population, conformément aux dispositions réglementaires ».

La décision a été votée, sans débat, à la majorité des conseillers municipaux présents ou représentés et approuvée à l'unanimité.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 JUIN 2020

Le conseil municipal a été invité à approuver le procès-verbal du conseil municipal d'installation du 4 juin 2020.

La décision a été votée, sans débat, à la majorité des conseillers municipaux présents ou représentés et approuvée à l'unanimité.

2. BUDGET PRINCIPAL

2.1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET PRINCIPAL.

Le Maire a cédé la parole à Jean-Marc CINTAS, Adjoint délégué aux finances, qui a présenté l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019 établi et transmis par le Trésorier de Carmaux.

Il a rappelé qu'il appartient à la collectivité de se prononcer sur la conformité du compte de gestion avec le compte administratif 2019 tenu par la collectivité.

Il a également précisé que la commission finances du 10 mars 2020 a validé la concordance des deux comptabilités.

Le Maire a remercié Jean-Marc CINTAS et appelé le Conseil municipal à délibérer.

DELIBERATION N°2020/29 – Budget principal - Approbation du compte de gestion 2019.

Envoyé en préfecture le 30/06/2020

Reçu en préfecture le 30/06/2020

Affiché le 30/06/2020

ID : 081-218102440-20200618-2020_18062-BF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Maire ayant rappelé aux membres du Conseil municipal que le compte de gestion du budget principal est établi par le Trésorier de Carmaux à la clôture de l'exercice ;

Vu la présentation faite en séance par Jean-Marc CINTAS, Adjoint délégué aux finances ;

Considérant que la commission Finances qui s'est réunie le 10 mars 2020, après avoir procédé aux vérifications, a déclaré le compte de gestion conforme au compte administratif de la commune ;

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du trésorier de Carmaux ;

Le Conseil municipal, ayant délibéré :

APPROUVE à l'unanimité

- le compte de gestion du trésorier de Carmaux pour l'exercice 2019 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.

DIT à l'unanimité

- que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

AUTORISE à l'unanimité

- le Maire à signer le compte de gestion 2019.

Détail du vote	
Effectif en exercice :	19
Nombre de présents :	17
Nombre de votants :	19
Voix pour :	19
Voix contre :	0
Abstention(s) :	0

2.2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL.

Le Maire a rappelé qu'il ne pouvait ni présider ni participer au vote du compte administratif. Par conséquent, il appartenait à l'assemblée de désigner un Président de séance pour ce point.

Jean-Marc CINTAS, Adjoint délégué aux finances a été désigné et a pris la présidence de la séance.

Ce dernier a procédé à la présentation du compte administratif et a explicité à l'assemblée les éléments significatifs.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES de Fonctionnement			
	Réalisé 2018	Inscription 2019	Réalisé 2019
011	Charges à caractère général	402 129,32 €	481 500,00 €
	<i>fournitures, documentation, maintenance, locations, assurances, cérémonies, taxes, ...</i>		432 143,58 €
012	Charges de personnel	823 913,17 €	889 500,00 €
	<i>salaires et charges</i>		854 930,93 €
014	Atténuation de produits	79 394,40 €	86 000,00 €
	<i>remboursement caution logement</i>		64 682,49 €
65	Autres charges de gestion courante	127 306,98 €	157 300,00 €
	<i>élus, organismes de groupements, subventions, ...</i>		126 380,09 €
Total des Dépenses de Gestion Courante		1 432 743,87 €	1 614 300,00 €
66	Charges financières	54 116,43 €	60 500,00 €
	<i>Intérêt des emprunts et lignes de trésorerie</i>		30 680,72 €
67	Charges exceptionnelles	232,05 €	5 500,00 €
	<i>Intérêts moratoires, titres annulés...</i>		176,88 €
022	Dépenses imprévues		164 959,62 €
Total des Dépenses Réelles de Fonctionnement		1 487 092,35 €	1 845 259,62 €
023	Virement section d'investissement		345 043,08 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections		125 031,17 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT			
TOTAL		1 487 092,35 €	2 315 333,87 €
RECETTES de Fonctionnement			
	Réalisé 2018	Inscription 2019	Réalisé 2019
013	Atténuations de charges	5 182,71 €	4 000,00 €
	<i>remboursements sur salaires</i>		7 028,43 €
70	Ventes, prestations de service	51 703,80 €	40 900,00 €
	<i>cantine, ...</i>		71 470,55 €
73	Impôts et taxes	756 039,03 €	725 000,00 €
74	Dotations	798 430,21 €	777 655,00 €
75	Autres produits de gestion courante	80 308,55 €	70 000,00 €
Total des Recettes de Gestion Courante		1 691 664,30 €	1 617 555,00 €
76	Produits financiers	4 838,34 €	
			8,19 €
77	Produits exceptionnel	45 582,81 €	63 501,00 €
			83 764,77 €
Total des Recettes Réelles de Fonctionnement		1 742 085,45 €	1 681 056,00 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections		58 573,25 €
	Excédent de fonctionnement reporté n-1		575 704,62 €
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT			2 315 333,87 €
TOTAL		1 742 085,45 €	2 315 333,87 €

	Recettes de fonctionnement	1 921 577,11 €
-	Dépenses de Fonctionnement	1 634 025,86 €
=	Résultat de l'exercice	287 551,25 €

	Résultat de fonctionnement de l'exercice	287 551,25 €
+	Résultat de fonctionnement n-1 reporté	575 704,62 €
	Résultat de fonctionnement cumulé	863 255,87 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES d'Investissement		Réalisé 2018	Inscription 2019	Réalisé 2019
20	Immobilisations incorporelles	7 999,20 €	8 000,00 €	4 677,60 €
204	Subventions d'investissement versée			
21	immobilisations corporelles		1,00 €	1,00 €
23	Immobilisation en cours			
	Avances et acomptes			
	Opérations d'équipement	95 965,93 €	437 000,00 €	300 810,98 €
	Total des Dépenses d'Equipement	103 965,13 €	445 001,00 €	305 489,58 €
1068	Excédents de fonctionnement CA			
16	Emprunts et dettes assimilées	159 950,97 €	138 500,00 €	90 235,65 €
26	Participation et créances rattachées a des participations		500,00 €	500,00 €
020	Dépenses imprévues		38 000,00 €	
	Total des Dépenses Financières	159 950,97 €	177 000,00 €	90 735,65 €
	Total des Dépenses Réelles d'Investissement	263 916,10 €	622 001,00 €	396 225,23 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections		58 573,25 €	58 573,25 €
041	Opérations patrimoniales		VRD	
	Total des Dépenses d'Ordre d'Investissement	- €	680 574,25 €	VRD
	Déficit d'investissement reporté n-1		152 560,77 €	
	TOTAL	263 916,10 €	833 135,02 €	454 798,48 €

VRD : 3 887 458,70 €

RECETTES d'Investissement		Réalisé 2018	Inscription 2019	Réalisé 2019
024	Produit des cessions d'immobilier			
13	Subventions d'investissement reçues	14 139,00 €	30 000,00 €	28 629,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	73 058,51 €	200 000,00 €	201 015,00 €
21	Immobilisations corporelles			
	Total des Recettes d'Equipement	87 197,51 €	230 000,00 €	229 644,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	24 157,82 €	19 000,00 €	39 000,48 €
	FCTVA, ..			
1068	Excédents de fonctionnement	120 514,06 €	152 560,77 €	152 560,77 €
18	Régularisation comptable			
024	Produit de cession		-38 500,00 €	
	Total des Recettes Financières	144 671,88 €	133 060,77 €	191 561,25 €
45	Total des opérations pour compte de tiers			
	Total des Dépenses Réelles d'Investissement	231 869,39 €	363 060,77 €	421 205,25 €
021	Virement de la section de fonctionnement		345 043,08 €	
040	Operation d'ordre de transfert entre sections		125 031,17 €	125 031,17 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections			
	R 001 Excédent d'investissement reporté N-1		VRD : 3 887 458,70 €	
041	Opérations patrimoniales		VRD	VRD
	Total des recettes d'ordre d'investissement	- €	470 074,25 €	
	TOTAL	231 869,39 €	833 135,02 €	546 236,42 €

Recettes d'Investissement	546 236,42 €
- Dépenses d'Investissement	454 798,48 €
= Résultat de l'exercice (excédent)	91 437,94 €

Résultat d'investissement de l'exercice	91 437,94 €
+ Résultat d'investissement n-1 reporté	-152 560,77 €
= Résultat d'investissement cumulé	-61 122,83 €

Le Maire a ensuite quitté la salle pour permettre le vote.

Jean-Marc CINTAS a appelé le Conseil municipal à délibérer.

DELIBERATION N°2020/30 – Budget principal - Approbation du compte administratif 2019.

Envoyé en préfecture le 30/06/2020
Reçu en préfecture le 30/06/2020
Affiché le 30/06/2020
ID : 081-218102440-20200618-2020_18061-BF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-14 et L. 2121-21 relatifs à la désignation d'un Président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Considérant que Monsieur Jean-Marc CINTAS, Adjoint délégué aux Finances a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

Considérant que le Maire a cédé la présidence à Monsieur Jean-Marc CINTAS pour ce point et a quitté la salle au moment du vote ;

Considérant la présentation en séance de Monsieur Jean-Marc CINTAS pour expliciter le détail du compte administratif de l'exercice 2019 dressé par l'ordonnateur, chapitre par chapitre et fonction par fonction ;

Le Conseil municipal, ayant délibéré :

APPROUVE à l'unanimité

- le compte administratif 2019, lequel peut se synthétiser de la manière suivante pour le budget principal de la collectivité.

Section de Fonctionnement

	Recettes de fonctionnement	1 921 577,11 €
-	Dépenses de Fonctionnement	1 634 025,86 €
=	Résultat de l'exercice	287 551,25 €
	Résultat de fonctionnement de l'exercice	287 551,25 €
+	Résultat de fonctionnement n-1 reporté	575 704,62 €
	Résultat de fonctionnement cumulé	863 255,87 €

Section d'Investissement

	Recettes d'Investissement	546 236,42 €
-	Dépenses d'Investissement	454 798,48 €
=	Résultat de l'exercice (excédent)	91 437,94 €
	Résultat d'investissement de l'exercice	91 437,94 €
+	Résultat d'investissement n-1 reporté	-152 560,77 €
=	Résultat d'investissement cumulé	-61 122,83 €

Il est précisé que le maire n'est pas compté dans les membres présents pour le calcul du quorum (article L.2121-14 du CGCT) et que la procuration donnée au Maire ne peut être utilisée lors du vote du compte administratif.

Détail du vote	
Effectif en exercice :	19
Nombre de présents :	16
Nombre de votants :	17
Voix pour :	17
Voix contre :	0
Abstention(s) :	0

2.3. AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Le Maire ayant repris la Présidence, il a cédé à nouveau la parole à Jean-Marc CINTAS, Adjoint délégué aux finances pour présenter le résultat de l'exercice.

Jean-Marc CINTAS a rappelé la méthode utilisée pour déterminer le résultat cumulé de fonctionnement à partir du compte administratif et la nécessité de l'affecter au budget primitif 2020.

1/ Rappel des résultats d'exercices par section :

Section de Fonctionnement de l'exercice				
Total des recettes de fonctionnement N	(réelles et ordre)	Rf	+	1 921 577,11
Total des dépenses de fonctionnement N	(réelles et ordre)	Df	-	1 634 025,86
Résultat de l'exercice N (hors reports N-1)		Sf = Rf - Df	=	287 551,25
Excédent de clôture de l'exercice N-1		ExcSf	+	575 704,62
Résultat cumulé de clôture de Fonctionnement N		B = - si déficit	=	863 255,87

Section d'Investissement de l'exercice				
Total des recettes d'investissement N	(réelles et ordre)	Ri	+	546 236,42
Total des dépenses d'investissement N	(réelles et ordre)	Di	-	454 798,48
Résultat de l'exercice N (hors reports N-1)		SI = Ri - Di	=	91 437,94
Déficit de clôture de l'exercice N-1		DéfSi	+	-152 560,77
Résultat cumulé de clôture Investissement N		= - si déficit	=	-61 122,83

2/ Rappel des restes à réaliser :

Restes à réaliser à reporter exercice suivant RAR				
Restes à réaliser en recettes à reporter sur N+1		RarRi	+	
Restes à réaliser à reporter en dépenses sur N+1		RarDi	-	27 996,16
Résultat sur RAR à reporter en N+1		R=rarRi - rarDi	=	-27 996,16
Résultat global d'investissement de clôture N (incluant les RAR)		= - si déficit	=	-89 118,99

3/ Proposition d'affectation du résultat

sur le BP 2020 :

Montant de l'AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT :	863 255,87
* Affectation complémentaire en réserve (R 1068) - Au minimum = besoin de financement	89 118,99
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (R 002)	774 136,88
Si déficit sur l'une des sections, il faut prévoir les lignes ci-dessous :	
Déficit à reporter (ligne D002) en dépenses de fonctionnement	0
Déficit à reporter (ligne D001) en dépenses d'investissement	61 122,83

Le Maire a repris la parole pour inviter le Conseil municipal à voter.

DELIBERATION N°2020/31 – Affectation du résultat 2019 – Budget principal.

Envoyé en préfecture le 29/06/2020
Reçu en préfecture le 29/06/2020
Affiché le 29/06/2020
ID : 081-218102440-20200618-2020_31-DE

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **863 255.87 €** ;

Le Conseil municipal, ayant délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'affecter l'excédent de fonctionnement sur le budget primitif 2020 comme suit :
 - **89 118.99 € au R1068** (section investissement), pour couvrir le besoin de financement.
 - **774 136.88 € au R002** (excédent de fonctionnement reporté).
- de prévoir le report du déficit du résultat cumulé de clôture de la section d'investissement (hors restes à réaliser) à la ligne **D001 en dépenses d'investissement, soit 61 122.83 €.**

Détail du vote	
Effectif en exercice :	19
Nombre de présents :	17
Nombre de votants :	19
Voix pour :	19
Voix contre :	0
Abstention(s) :	0

2.4. VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

Le Maire a cédé la parole à Jean-Marc CINTAS pour ce point.

Ce dernier a rappelé que du fait de la suppression progressive de la taxe d'habitation, l'assemblée délibérante doit uniquement adopter les taux de fiscalité applicables pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB).

Le taux de taxe d'habitation appliqué en 2020 sur le territoire de la commune a été gelé par l'Etat et sera égal au taux appliqué en 2019. De ce fait, toute délibération est inutile.

Jean-Marc CINTAS a présenté l'évolution des taux votés depuis 2009 et rappelé qu'en 2019, afin de rendre attractive la commune auprès des propriétaires, le Conseil municipal avait fait le choix de maintenir le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et avait diminué le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Il a enfin précisé que la commission finances propose au Conseil municipal de maintenir les taux 2019 pour l'année 2020, soit :

Taxe sur les propriétés bâties	28.92%
Taxe sur les propriétés non bâties	88.53%

Le Maire a remercié Jean-Marc CINTAS et appelé le Conseil municipal à délibérer.

DELIBERATION N°2020/32 – Vote des taux des impôts locaux.

Envoyé en préfecture le 29/06/2020
Reçu en préfecture le 29/06/2020
Affiché le 29/06/2020
ID : 081-218102440-20200618-2020_32-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après avoir entendu l'exposé de Jean-Marc CINTAS, Adjoint délégué aux finances, sur l'évolution de la fiscalité de la commune depuis 2009 ;

Considérant l'opération de vente de logements des anciennes cités minières, lancée par le bailleur 3F Occitanie et la nécessité d'attirer les nouveaux propriétaires avec une fiscalité moins élevée que dans les communes voisines ;

Prenant en compte la proposition de la commission finances pour l'année 2020 ;

Et enfin, vu la suppression progressive de la taxe d'habitation ;

Le Conseil municipal, ayant délibéré,

ADOpte à l'unanimité

- Le maintien des taux de fiscalité locale votés en 2019 pour l'année 2020, soit :
 - **28.92 %** pour la taxe sur le foncier bâti.
 - **88.53%** pour la taxe sur le foncier non bâti.

AUTORISE à l'unanimité

- Le Maire à reporter ces taux sur l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020 (imprimé cerfa n°1259) et à le transmettre à la Préfecture.

Détail du vote	
Effectif en exercice :	19
Nombre de présents :	17
Nombre de votants :	19
Voix pour :	19
Voix contre :	0
Abstention(s) :	0

2.5. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Avant de céder la parole à Jean-Marc CINTAS pour présenter ce point, le Maire rappelle que l'étude des attributions de subventions aux associations a été faite en commission et qu'il convient de garder à l'esprit que le tissu associatif fait vivre la commune, par conséquent, il faut garder une vision globale et non individuelle.

Ce dernier a rappelé que la collectivité attribue chaque année des subventions aux associations et que l'examen des demandes a été fait lors de la commission finances élargie du 12/06/2020.

Jean-Marc CINTAS précise ensuite que la commission finances a également proposé d'augmenter de 50% ou de 100% des subventions aux associations de Saint-Benoît-de-Carmaux, du fait des difficultés qu'elles rencontrent à cause de la pandémie.

Le Maire a repris la parole pour appeler le Conseil municipal à débattre et voter l'attribution des subventions présentées.

DELIBERATION N°2020/33 – Vote des subventions aux associations – Exercice 2020.

Envoyé en préfecture le 29/06/2020
Reçu en préfecture le 29/06/2020
Affiché le 29/06/2020
ID : 081-218102440-20200618-2020_33-DE

Considérant que la décision d'attribution de subventions relève expressément de l'organe délibérant (article L. 4221-1 et L. 4221-5 du CGCT) ;

Vu les demandes présentées par les associations pour l'année 2020 ;

Après avoir entendu la présentation détaillée de Jean-Marc CINTAS, Adjoint délégué aux finances ;

Vu les propositions faites par la commission finances élargie du 12 juin 2020 ;

Et enfin, considérant les difficultés rencontrées par les associations à cause de la pandémie de COVID-19 ;

Le Conseil municipal, ayant délibéré,

APPROUVE à la majorité :

- L'augmentation de 100% des subventions demandées par les associations de la Commune.

Détail du vote			
Votants	Pour	Contre	Abstention
19	17	0	2 (Philippe VERGNES et Liliane LECHARBAU)

DECIDE l'attribution des subventions suivantes pour l'année 2020 :

N°	ASSOCIATION	Annuelle	Total
419	COMITE OEUVRES SOCIALES	8 247,00 €	8 598,00 €
374	PETANQUEURS ASSOCIATION	440,00 €	440,00 €
420	PETANQUE JOYEUSE ST. BENOIT	440,00 €	440,00 €
1959	OLD FRIENDS COUNTRY	160,00 €	160,00 €
407	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	1 000,00 €	1 000,00 €
7658	BENEDICTINES GIRLS	200,00 €	200,00 €
417	CLUB DE L'AMITIE DU 3° AGE	540,00 €	540,00 €
1366	ACKAR BARBARIAN ASSOCIATION	600,00 €	600,00 €
415	BASKET CLUB ST BENOIT	1 600,00 €	1 600,00 €
1548	BEREGUINIA ASSOCIATION	120,00 €	120,00 €
1865	LES FOLIES DE SAINT BENOIT	1 200,00 €	1 200,00 €
1939	RACING CLUB FOOT ST BENOIT	1 000,00 €	1 000,00 €
1631	PARENTS ELEVES FONT. ASS. APE	500,00 €	500,00 €
430	O.U.R.S.SPELEO ASSOCIATION	700,00 €	700,00 €
1634	ATELIER GRANDE SOURCE ASS.	200,00 €	200,00 €
423	PREVENTION ROUTIERE	50,00 €	50,00 €
1155	F. N. A. C. A Anciens C.	90,00 €	90,00 €
426	AMICALE POLICE CARMAUX	50,00 €	50,00 €
432	SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	650,00 €	650,00 €
996	LES RESTAURANTS DU COEUR	400,00 €	400,00 €
433	TIR USC SECTION	80,00 €	80,00 €
429	ATHLETISME USC SECTION	600,00 €	600,00 €
439	AMICALE DES DONNEURS DE SANG	80,00 €	80,00 €
414	UNION MUSICALE DE CARMAUX	450,00 €	450,00 €
611	COFEST ST PRIVAT ASSOCIATION	500,00 €	500,00 €

1194	PHILATELIQUE CARMAUSINE ASS.	50,00 €	50,00 €
1419	SOC HIRONDELLE CARMAUSINE	70,00 €	70,00 €
1462	LES GUEULES NOIRES	80,00 €	80,00 €
1788	HISTOIRE ET PATRIMOINE	100,00 €	100,00 €
	ASSOC. SPORTIVE LYCEE JEAN JAURES	75,00 €	75,00 €
7722	TIERS LIEU FONTGRANDE - FABLAB	400,00 €	300,00 €
598	ASSOC. DE LA MAISON DU SOIR	130,00 €	130,00 €
428	ACCUEIL HEBERG. CHU RANGUEIL	50,00 €	50,00 €
1549	LE LAURIER ROSE ASSOCIATION	50,00 €	50,00 €
1816	RESF/MRAP	350,00 €	350,00 €
1917	PLANNING FAMIL	100,00 €	100,00 €
1632	ADDAH ASSOCIATION	60,00 €	60,00 €
1746	ASAHIR FNATH 81 ASSOCIATION	50,00 €	50,00 €
3052	ESPOIR POUR LE CAMBODGE	100,00 €	100,00 €
7659	SAPEURS POMPIERS JSP	100,00 €	100,00 €
688	RADIO ALBIGES ASSOCIATION	90,00 €	90,00 €
932	RADIO CAGNAC	90,00 €	90,00 €
410	F.O. SYNDICAT	80,00 €	80,00 €
411	C.G.T. SYNDICAT	130,00 €	130,00 €
412	C.G.T. UNION LOCALE	90,00 €	90,00 €
435	CFDT CARMAUSIN UNION SYND	30,00 €	30,00 €
		TOTAL	22 423,00 €

Détail du vote			
Votants	Pour	Contre	Abstention
19	19	0	0

N°	ASSOCIATION	Annuelle	Except	Total
416	CLAE CENTRE DE LOISIRS	40 800,00 €		40 800,00 €
			TOTAL	40 800,00 €

Détail du vote			
Votants	Pour	Contre	Abstention
17	17	0	0

Le Maire et Djamila BONFANTI n'ont pas pris part au vote

N°	ASSOCIATION	Annuelle	Except	Total
1275	A.N.A.C.R.	100,00 €		100,00 €
443	ELUS COMMUNISTES ASS NAT	130,00 €		130,00 €
			TOTAL	230,00 €

Détail du vote			
Votants	Pour	Contre	Abstention
18	18	0	0

Le Maire n'a pas pris part au vote

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2020

2.6. TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire a repris la parole pour rappeler que les collectivités ont l'obligation de joindre chaque année au budget primitif et au compte administratif votés par l'assemblée délibérante, un état de l'effectif du personnel au 31 décembre de l'année écoulée.

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Le tableau des effectifs a été transmis au Conseil municipal par courrier électronique ou voie postale.

Après avoir donné les explications nécessaires à la lecture de ce tableau, le Maire a appelé le Conseil municipal à voter.

DELIBERATION N°2020/34 – Approbation du tableau des effectifs au 31 décembre 2019.

Envoyé en préfecture le 30/06/2020
 Reçu en préfecture le 30/06/2020
 Affiché le 30/06/2020
 ID : 081-218102440-20200618-2020_18064-DE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L2313-1, R2313-3 ;

Vu l'article n°34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Il est rappelé que toute collectivité a l'obligation de joindre chaque année au budget primitif et au compte administratif votés par l'assemblée délibérante, un état de l'effectif du personnel au 31 décembre de l'année écoulée.

Considérant que le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service ;

Le Conseil municipal, ayant délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le tableau des effectifs au 31/12/2019 établi comme suit :

Catégorie / Cadre d'emploi		Grade	Nombre d'emplois	Titulaire effectivement pourvu (préciser TC ou TNC) ¹		Contractuel effectivement pourvu	
Filière administrative							
A	Attaché territorial	Attaché	1			TC	
A	Attaché territorial	Attaché	1	TC			
B	Rédacteur territorial	Rédacteur	1	TC			
C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	TC			
C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1	TNC			
C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif	1	TNC			
C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif	1	TC			
Total filière administrative			7	4 TC	2 TNC	1 TC	0 TNC
Filière technique							
B	Technicien territorial	Technicien principal 1 ^{ère} classe	1	TC			
C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	TC			
C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	TC			
C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	TNC			
C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	TC			
C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	TC			

C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	TC		
C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	1	TC		
C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	1	TC		
C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	1	TC		
C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	1	TC		
C	Agent de maîtrise territorial	Agent de maîtrise	1	TC		
C	Agent de maîtrise territorial	Agent de maîtrise	1	TC		
Total filière technique :			13	12 TC	1 TNC	0 TC 0 TNC
Filière Médico-sociale						
	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles - ATSEM	ATSEM principal 1 ^{ère} classe	1	TC		
Total filière médico-sociale :			1	1 TC	0 TNC	0 TC 0 TNC
TOTAL GENERAL			21	17 TC	3 TNC	1 TC 0 TNC

Détail du vote	
Effectif en exercice :	19
Nombre de présents :	17
Nombre de votants :	19
Voix pour :	19
Voix contre :	0
Abstention(s) :	0

2.7. CREANCES ETEINTES ET IRRECOUVRABLES

Le Maire a cédé la parole à Jean-Marc CINTAS, Adjoint délégué aux finances pour ce point, qui a rappelé que des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal de la commune.

Que dès lors qu'une créance est irrécouvrable malgré toutes les démarches réalisées par le comptable public en charge du recouvrement, il appartient à la collectivité de décider si elle l'admet en non-valeur.

Dans le cas d'une décision de justice extérieure, la créance devient une créance éteinte. Cette décision s'impose à la collectivité, qui ne peut plus opposer aucune action en justice.

Jean-Marc CINTAS précise que la collectivité a demandé l'état des créances irrécouvrables à la trésorerie.

Faute de réponse de celle-ci, il a été proposé de supprimer ce point de l'ordre de jour.

2.8. VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Le Maire a cédé à nouveau la parole à Jean-Marc CINTAS, Adjoint délégué aux finances pour présenter ce point.

Ce dernier a rappelé que le budget primitif est un document budgétaire de prévision obligatoire, qu'il doit être voté chaque année et qu'il s'agit d'une prévision des recettes et des dépenses pour l'année civile. Le budget doit être équilibré en fonctionnement et en investissement.

Jean-Marc CINTAS a explicité les principaux éléments constitutifs du budget primitif 2020, présentés ci-après.

BUDGET PRIMITIF 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES de Fonctionnement		Inscription 2019	Réalisé 2019	Inscription 2020
011	Charges à caractère général <i>fournitures, documentation, maintenance, locations, assurances, cérémonies, taxes, ...</i>	481 500,00 €	432 143,58 €	493 100,00 €
012	Charges de personnel <i>salaires et charges</i>	889 500,00 €	854 930,93 €	896 500,00 €
014	Atténuation de produits <i>remboursement caution logement</i>	86 000,00 €	64 682,49 €	100 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante <i>élus, organismes de regroupements, subventions, ...</i>	157 300,00 €	126 380,09 €	172 300,00 €
Total des Dépenses de Gestion Courante		1 614 300,00 €	1 478 137,09 €	1 661 900,00 €
66	Charges financières <i>Intérêt des emprunts et lignes de trésorerie</i>	60 500,00 €	30 680,72 €	54 000,00 €
67	Charges exceptionnelles <i>Intérêts moratoires, titres annulés...</i>	5 500,00 €	176,88 €	16 500,00 €
Total des Dépenses Réelles de Fonctionnement		1 680 300,00 €	1 508 994,69 €	1 732 400,00 €
022	Dépenses imprévues	164 959,62 €		113 000,00 €
023	Virement section d'investissement	345 043,08 €		586 265,34 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	125 031,17 €	125 031,17 €	27 957,92 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement			
Total		2 315 333,87 €	1 634 025,86 €	2 459 623,26 €

RECETTES de Fonctionnement		Inscription 2019	Réalisé 2019	Inscription 2020
013	Atténuations de charges <i>remboursements sur salaires</i>	4 000,00 €	7 028,43 €	3 000,00 €
70	Ventes, prestations de service <i>cantine, ...</i>	40 900,00 €	71 470,55 €	29 600,00 €
73	Impôts et taxes	725 000,00 €	771 498,36 €	748 942,00 €
74	Dotations	777 655,00 €	822 592,90 €	821 978,00 €
75	Autres produits de gestion courante	70 000,00 €	106 640,66 €	61 958,19 €
Total des Recettes de Gestion Courante		1 617 555,00 €	1 779 230,90 €	1 665 478,19 €
76	Produits financiers		8,19 €	8,19 €
77	Produits exceptionnel	63 501,00 €	83 764,77 €	20 000,00 €
Total des Recettes Réelles de Fonctionnement		1 681 056,00 €	1 863 003,86 €	1 685 486,38 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections <i>Excédent de fonctionnement reporté (RRF)</i>	58 573,25 €	58 573,25 €	
Total recette de fonctionnement de l'exercice		1 739 629,25 €	1 921 577,11 €	1 685 486,38 €
002	Résultat reporté cumulé	575 704,62 €		774 136,88 €
Total		2 315 333,87 €		2 459 623,26 €

BUDGET PRIMITIF 2020

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES d'Investissement		Inscription 2019	Réalisé 2019	Inscription 2020
20	Immobilisations incorporelles	8 000,00 €	4 677,60 €	0,00 €
204	Subventions d'investissement versée			
21	Immobilisations Corporelles	1,00 €	1,00 €	0,00 €
23	Immobilisation en cours			
	Avances et acomptes			
	Opérations d'équipement	437 000,00 €	300 810,98 €	540 796,16 €
	Total des Dépenses d'Equipement	445 001,00 €	305 489,58 €	540 796,16 €
26	Participations et créances rattachées à des participations			0,00 €
	TOTAL Investissement	445 001,00 €	305 489,58 €	540 796,16 €
1068	Régularisation comptable			
16	Emprunts et dettes assimilées	138 500,00 €	90 235,65 €	105 703,70 €
	Participation et créances rattachées a des participations	500,00 €	500,00 €	
020	Dépenses imprévues	38 000,00 €		40 339,56 €
	Total des Dépenses Financières	177 000,00 €	90 735,65 €	146 043,26 €
	Total des Dépenses Réelles d'Investissement	622 001,00 €	396 225,23 €	686 839,42 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	58 573,25 €	58 573,25 €	
041	Opérations patrimoniales			
	Total des Dépenses d'Ordre d'Investissement	58 573,25 €	58 573,25 €	
001	Déficit d'investissement reporté n-1	152 560,77 €		61 122,83 €
	Total	833 135,02 €	454 798,48 €	747 962,25 €

RECETTES d'Investissement		Inscription 2019	Réalisé 2019	Inscription 2020
13	Subventions d'investissement reçues	30 000,00 €	28 629,00 €	4 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	200 000,00 €	201 015,00 €	0,00 €
21	Immobilisations Corporelles			
	Total des Recettes d'Equipement	230 000,00 €	229 644,00 €	4 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	19 000,00 €	39 000,48 €	40 620,00 €
	FCTVA, ..			
1068	Excédents de fonctionnement (RCI)	152 560,77 €	152 560,77 €	89 118,99 €
18	Régularisation comptable			
024	Produit de cession	-38 500,00 €		
	Total des Recettes Financières	133 060,77 €	191 561,25 €	129 738,99 €
45	Total des opérations pour compte de tiers			
	Total des revettes Réelles d'Investissement	363 060,77 €	421 205,25 €	133 738,99 €
021	Virement de la section de fonctionnement	345 043,08 €		586 265,34 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections 280441	125 031,17 €	125 031,17 €	27 957,92 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections			
	Total des recettes d'ordre d'investissement			
	Total	708 103,85 €	421 205,25 €	747 962,25 €

Le Maire a remercié Jean-Marc CINTAS pour ses explications et a appelé le Conseil municipal à voter.

DELIBERATION N°2020/35 - Budget principal – Vote du budget primitif 2020.

Envoyé en préfecture le 30/06/2020
Reçu en préfecture le 30/06/2020
Affiché le 30/06/2020
ID : 081-218102440-20200618-2020_18063-BF

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal ;

Considérant que le budget principal, pour l'exercice 2020, est équilibré en recettes et dépenses ;

Le Conseil municipal, ayant délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2020 tel que décrit dans le document annexé et synthétisé comme suit :

Section de Fonctionnement

	Inscription 2020
Dépenses de Fonctionnement	2 459 623.26 €
Recettes de Fonctionnement	2 459 623.26 €

Section d'Investissement

	Inscription 2020
Dépenses d'Investissement	747 962.25 €
Recettes d'Investissement	747 962.25 €

Détail du vote	
Effectif en exercice :	19
Nombre de présents :	17
Nombre de votants :	19
Voix pour :	19
Voix contre :	0
Abstention(s) :	0

3. BUDGET DU SERVICE DES POMPES FUNEBRES

3.1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Le Maire a cédé la parole à Jean-Marc CINTAS, Adjoint délégué aux finances, qui a présenté l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019 établi et transmis par le Trésorier de Carmaux.

Il a rappelé qu'il appartient à la collectivité de se prononcer sur la conformité du compte de gestion avec le compte administratif 2019 tenu par la collectivité.

Il a également précisé que la commission finances du 10 mars 2020 a validé la concordance des deux comptabilités.

Le Maire a remercié Jean-Marc CINTAS et appelé le Conseil municipal à délibérer.

DELIBERATION N°2020/36 – Service des Pompes Funèbres – Approbation du compte de gestion 2019.

Envoyé en préfecture le 30/06/2020

Reçu en préfecture le 30/06/2020

Affiché le 30/06/2020

ID : 081-218102440-20200618-2020_18066-BF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Maire ayant rappelé aux membres du Conseil municipal que le compte de gestion du budget principal est établi par le Trésorier de Carmaux à la clôture de l'exercice ;

Vu la présentation faite en séance par Jean-Marc CINTAS, Adjoint délégué aux finances ;

Considérant que la commission Finances qui s'est réunie le 10 mars 2020, après avoir procédé aux vérifications, a déclaré le compte de gestion conforme au compte administratif de la commune ;

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du trésorier de Carmaux ;

Le Conseil municipal, ayant délibéré :

DECIDE à l'unanimité

- d'approuver le compte de gestion du trésorier de Carmaux pour l'exercice 2019 du Service des Pompes Funèbres, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.

DIT à l'unanimité

- que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

AUTORISE à l'unanimité

- le Maire à signer le compte de gestion 2019.

Détail du vote	
Effectif en exercice :	19
Nombre de présents :	17
Nombre de votants :	19
Voix pour :	19
Voix contre :	0
Abstention(s) :	0

3.2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le Maire a rappelé qu'il ne pouvait ni présider ni participer au vote du compte administratif. Par conséquent, il appartenait à l'assemblée de désigner un Président de séance pour ce point.

Jean-Marc CINTAS, Adjoint délégué aux finances a été désigné et a pris la présidence de la séance.

Ce dernier a procédé à la présentation du compte administratif et a explicité à l'assemblée les éléments significatifs.

Compte Administratif 2019

Section de Fonctionnement

Dépenses de Fonctionnement		Réalisé 2018	Inscription 2019	Réalisé 2019
011	Charges à caractère général	831,29 €	2 680,00 €	728,63 €
012	Charges de personnel	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €
65	Autres charges de gestion courantes			
	Total des dépenses de gestion courante	831,29 €	5 180,00 €	728,63 €
67	Reversement d'un partie de l'excédent au BP			
	Total des Dépenses de fonctionnement	831,29 €	5 180,00 €	728,63 €

Recettes de Fonctionnement		Réalisé 2018	Inscription 2019	Réalisé 2019
70	Ventes, prestations de service	3 113,00 €	289,88 €	56,00 €
	Excédent de fonctionnement n-1 reporté		4 890,12 €	
	Total des Recettes de Fonctionnement	3 113,00 €	5 180,00 €	56,00 €

	Recettes de fonctionnement	56,00 €
-	Dépenses de fonctionnement	728,63 €
=	Résultat de fonctionnement de l'exercice	-672,63 €

	Résultat de fonctionnement de l'exercice	-672,63 €
+	Résultat de fonctionnement n-1 reporté	4 890,12 €
=	Résultat de fonctionnement cumulé	4 217,49 €

Le Maire a ensuite quitté la salle pour permettre le vote.
Jean-Marc CINTAS a appelé le Conseil municipal à délibérer.

DELIBERATION N°2020/37 – Service des Pompes Funèbres – Approbation du compte administratif 2019.

Envoyé en préfecture le 30/06/2020
Reçu en préfecture le 30/06/2020
Affiché le 30/06/2020
ID : 081-218102440-20200618-2020_18066-BF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-14 et L. 2121-21 relatifs à la désignation d'un Président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Considérant que Monsieur Jean-Marc CINTAS, Adjoint délégué aux Finances a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

Considérant que le Maire a cédé la présidence à Monsieur Jean-Marc CINTAS pour ce point et a quitté la salle au moment du vote ;

Considérant la présentation en séance de Monsieur Jean-Marc CINTAS pour expliciter le détail du compte administratif de l'exercice 2019 dressé par l'ordonnateur, chapitre par chapitre et fonction par fonction ;

Le Conseil municipal, ayant délibéré :

APPROUVE à l'unanimité

- le compte administratif 2019 du Service des Pompes Funèbres, lequel peut se synthétiser de la manière suivante :

Section de Fonctionnement

	Recettes de fonctionnement	56.00 €
-	Dépenses de Fonctionnement	728.63 €
=	Résultat de l'exercice	-672.63 €
	Résultat de fonctionnement de l'exercice	-672.63 €
+	Résultat de fonctionnement n-1 reporté	4 890.12 €
	Résultat de fonctionnement cumulé	4 217.49 €

Il est précisé que le maire n'est pas compté dans les membres présents pour le calcul du quorum (article L.2121-14 du CGCT) et que la procuration donnée au Maire ne peut être utilisée lors du vote du compte administratif.

Détail du vote	
Effectif en exercice :	19
Nombre de présents :	16
Nombre de votants :	17
Voix pour :	17
Voix contre :	0
Abstention(s) :	0

3.3. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF

Le Maire a repris la Présidence de la séance et a cédé à nouveau la parole à Jean-Marc CINTAS, Adjoint délégué aux finances pour présenter ce point.

Jean-Marc CINTAS a explicité les principaux éléments constitutifs du budget primitif 2020, présentés ci-après.

Budget primitif 2020

Section de Fonctionnement

Dépenses de Fonctionnement		Inscription 2019	Réalisé 2019	Inscription 2020
011	Charges à caractère général	2 680,00 €	728,63 €	1 827,49 €
012	Charges de personnel	2 500,00 €	0,00 €	2 710,00 €
67	Reversement d'une partie de l'excédent au BP			
Total des Dépenses de fonctionnement		5 180,00 €	728,63 €	4 537,49 €

Recettes de Fonctionnement		Inscription 2019	Réalisé 2019	Inscription 2020
70	Ventes, prestations de service	289,88 €	56,00 €	320,00 €
	Excédent de fonctionnement n-1 reporté	4 890,12 €		
	Résultat de fonctionnement cumulé n-1			4 217,49 €
Total des Recettes de Fonctionnement		5 180,00 €	56,00 €	4 537,49 €

Budget équilibré

Total des Dépenses de fonctionnement	4 537,49 €
Total des Recettes de Fonctionnement	4 537,49 €

Le Maire a remercié Jean-Marc CINTAS pour ses explications et a appelé le Conseil municipal à voter.

DELIBERATION N°2020/38 – Service des Pompes Funèbres – Approbation du budget primitif 2020.

Envoyé en préfecture le 30/06/2020

Reçu en préfecture le 30/06/2020

Affiché le 30/06/2020

ID : 081-218102440-20200618-2020_18065-BF

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif ;

Considérant que le budget primitif du Service des Pompes Funèbres, pour l'exercice 2020, est équilibré en recettes et dépenses ;

Le Conseil municipal, ayant délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'adopter le budget primitif du Service des Pompes Funèbres pour l'exercice 2020 tel que décrit dans le document annexé et synthétisé comme suit :

Section de Fonctionnement

	Inscription 2020
Dépenses de Fonctionnement	4 537,49 €
Recettes de Fonctionnement	4 537,49 €

Détail du vote	
Effectif en exercice :	19
Nombre de présents :	17
Nombre de votants :	19
Voix pour :	19
Voix contre :	0
Abstention(s) :	0

4. DELEGATION AU MAIRE POUR RECRUTER DE PERSONNEL TEMPORAIRE AU TITRE DE L'ARTICLE 3.1 DE LA LOI N°84-53 DU 26 JANVIER 1984 MODIFIEE

Afin de faciliter le fonctionnement de la collectivité, le Maire a proposé à l'assemblée délibérante de lui donner délégation pour remplacer momentanément des agents titulaires ou non titulaires d'emplois permanents, indisponibles pour des motifs encadrés par la loi.

Le Maire a ensuite appelé le Conseil municipal à voter.

DELIBERATION N°2020/39 – Délégation au Maire pour le recrutement d'agents non titulaires en cas d'indisponibilités d'agents territoriaux.

Envoyé en préfecture le 29/06/2020
Reçu en préfecture le 29/06/2020
Affiché le 29/06/2020
ID : 081-218102440-20200618-2020_39-DE

Vu la loi n° 84-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3.1 ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence du remplacement d'agents territoriaux indisponibles ;

Entendu l'exposé du Maire sur la nécessité de faciliter le fonctionnement de la collectivité ;

Le Conseil municipal, ayant délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'autoriser Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter autant que de besoin, des agents non titulaires pour remplacer des agents territoriaux indisponibles pour les raisons suivantes :
 - Temps partiel
 - Congé de maladie, de grave ou de longue maladie
 - Congé maternité ou d'adoption
 - Congé parental, congé de présence parentale
 - Congés annuels
 - Congé de solidarité familiale
 - Accomplissement du service national ou rappel ou maintien sous les drapeaux
 - Participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelles, de sécurité civile ou sanitaire
 - Tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Et depuis le décret du 19-12-2019, pour les cas étendus suivants :

- Détachement de courte durée (inf. ou égal à 6 mois)
- Disponibilité de courte durée (inf. ou égal à 6 mois)
- Détachement pour stage ou pour une période de scolarité préalable à la titularisation
- Congé pour invalidité temporaire imputable au service

Etant entendu qu'il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget primitif 2020, au chapitre 012.

5. INFORMATION DU CONSEIL DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE LA DELIBERATION DU 25 MAI 2020

Néant

6. QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire a informé les élus de la **réouverture obligatoire des deux écoles**, toutes sections confondues, le lundi 22 juin, du fait de l'allègement du protocole sanitaire. L'école maternelle reprendra avec 2 ATSEM sur 3, l'une d'entre elle, proche de la retraite, ayant présenté un certificat médical d'isolement lui interdisant une reprise. Il a rappelé que la cantine ne sera pas servie, le collège Augustin Malroux n'assurant pas la distribution aux communes.
- Le Maire a informé les élus s'être entretenu par téléphone avec Claire FITA, conseillère régionale et élue de Graulhet, concernant **le domaine de Bessoulet**, ancienne maison de la famille Jaurès sur la commune de Villefranche d'Albi. Monsieur BOUSQUET, le nouveau Maire souhaite développer un projet culturel et touristique autour de ce domaine « le domaine des illustres ». Le problème auquel il est confronté est que la commune ne possède pas le domaine de Bessoulet puisque la maison est possédée aux 2/3 par la commune de Carmaux et à 1/3 par la commune de Saint-Benoît-de-Carmaux. Il souhaitait donc demander à une des deux communes de lui céder une partie de ses parts de la maison pour qu'il puisse engager le projet culturel. Le Maire a proposé à Claire FITA de se revoir après les élections pour en parler avec le nouveau Maire de Carmaux. En tout état de cause, le Maire a fait savoir aux élus qu'il était favorable.
- Les élus ont fixé la date du **prochain conseil municipal au mercredi 8 juillet 2020 à 20 heures**. La séance ne sera pas publique.
- Le Maire a informé les élus que **Monsieur Philippe BONNECARRERE, Sénateur du Tarn**, viendra à la rencontre des élus le **mercredi 8 juillet 2020 à 19 heures**, en Mairie, dans le cadre des élections sénatoriales qui auront lieu le 27 septembre. La séance ne sera pas publique.
- Le Maire a précisé que les **masques commandés par la commune** étaient arrivés. Les élus ont décidé que l'information serait diffusée sur le panneau d'affichage de la Mairie mais qu'il ne serait pas organisé de distribution collective à la Halle des sports, ni dans les boîtes aux lettres. Les administrés pourront venir les récupérer en Mairie, selon les mêmes modalités (livret de famille, justificatif de domicile sur la commune).
- Daniel ROQUES a demandé s'il était possible d'organiser une **présentation des nouveaux élus aux agents** de la collectivité. Le Maire a répondu que du fait du contexte sanitaire, la présentation était reportée au mois de septembre.
- Marie-Pierre GUIRAUD a demandé si la **cérémonie de remerciement à la population suite aux élections** serait maintenue. Le Maire a répondu qu'elle ne pouvait avoir lieu actuellement du fait des restrictions encore en vigueur. Elle est donc reportée à une date non déterminée.
- Le Maire a informé les élus que la collectivité a obtenu une **licence IV**, grâce à l'intervention de Monsieur Philippe BONNECARRERE, Sénateur du Tarn. Celle-ci sera mise à disposition de la nouvelle gérante de l'établissement « Comme chai vous », mais restera propriété de la collectivité.
- Le Maire a rappelé qu'il était nécessaire de procéder, à partir de la liste électorale générale, à la **désignation annuelle de 2 jurés d'assises** au sein de la commune.

Le Maire doit être assistés de conseillers municipaux. Après consultation, 3 membres se sont portés volontaires : Djamila BONFANTI, Claire LATIL et Philippe LHORTE. Le tirage au sort aura lieu avant un bureau, un lundi soir à déterminer avant le 15 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures et 30 minutes.

Date	N° Délibération	Intitulé de l'acte
18/06/2020	2020/29	Budget principal - Approbation du compte de gestion 2019.
18/06/2020	2020/30	Budget principal - Approbation du compte administratif 2019.
18/06/2020	2020/31	Budget principal - Affectation du résultat budget principal.
18/06/2020	2020/32	Vote des taux des impôts locaux.
18/06/2020	2020/33	Vote des subventions aux associations - Exercice 2020.
18/06/2020	2020/34	Approbation du tableau des effectifs au 31/12/2019.
18/06/2020	2020/35	Budget principal - Vote du budget primitif 2020.
18/06/2020	2020/36	Service des Pompes Funèbres - Approbation du compte de gestion 2019.
18/06/2020	2020/37	Service des Pompes Funèbres - Approbation du compte administratif 2019.
18/06/2020	2020/38	Service des Pompes Funèbres - Vote du budget primitif 2020.
18/06/2020	2020/39	Délégation de principe pour le recrutement d'agents non titulaires en cas d'indisponibilités d'agents territoriaux.